

28 MAI 2004

A3991

**CABINET BASTIDE Jean-Louis & Associés**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 46 500 Euros  
Siège social : 206, chemin des olivettes  
34980 MONTFERRIER sur LEZ

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30  
MARS 2004**

L'an deux mille quatre, et le trente mars à neuf heures, les associés de la Société CABINET BASTIDE Jean-Louis & Associé se sont réunis au siège social 206, chemin des olivettes à MONTFERRIER sur LEZ, en assemblée générale ordinaire.

La feuille de présence permet d'établir que sont présents et représentés :

Jean-Louis BASTIDE  
représentant huit cent parts en pleine propriété,  
ci ..... 800 parts

Alain BEAUD'HUIN  
représentant une part en pleine propriété,  
ci ..... 1 part

Xavier BOUDIER  
représentant une part en pleine propriété,  
ci ..... 1 part

Gioacchino ALBRIZIO  
représentant cent vingt huit parts en pleine propriété,  
ci ..... 128 parts

Total des parts présentes : neuf cent trente parts en pleine propriété, sur les neuf cent trente parts composant le capital social.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée générale peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Jean-Louis BASTIDE préside la séance en qualité de gérant associé.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport du gérant,
- Le texte des résolutions proposées.

Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE DE MONTPELLIER EST  
 Le 29/04/2004 Bordereau n°2004/181 Case n°6 Ext 1043  
 Enregistrement : 230 €  
 Timbre : 60 €  
 Total liquidé : deux cent quatre-vingt-dix euros  
 Montant reçu : deux cent quatre-vingt-dix euros  
 Le Contrôleur

JB  
 AB  
 XB  
 GA

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Augmentation de capital social par souscription en numéraire.
- Changement de dénomination sociale,
- Nomination d'un nouveau gérant,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Pouvoirs à donner.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de procéder à une augmentation de capital d'une somme de six mille cinq cent euros (6.500 €), pour le porter à cinquante trois mille euros ( 53.000 € ), par création de parts nouvelles, à souscrire et libérer par versement d'espèces.

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'émission au pair de 130 parts nouvelles de 50 €, numérotées de 931 à 1.060 , à libérer intégralement à la souscription.

Conformément aux dispositions statutaires, les associés bénéficient d'un droit préférentiel de souscription aux parts nouvelles proportionnellement au nombre de parts dont ils disposent au jour de l'augmentation du capital.

Après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, l'assemblée générale décide de supprimer ce droit préférentiel de souscription au profit de la personne suivante, qui a déclaré l'intention de souscrire à l'augmentation de capital :

Gioacchino ALBRIZIO, 2 rue des Micocouliers 34970 LATTES,

à concurrence de..... 130 parts,

sur la totalité des .....130 parts.

Les parts nouvelles ainsi créées, assujetties à toutes les dispositions statutaires, seraient assimilées aux parts anciennes à compter du 30 mars 2004

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including a vertical line and the letters 'AB'.

## DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate :

- que l'intégralité des parts nouvelles se trouve dès à présent souscrite,
- que le souscripteur a intégralement libéré le montant de sa souscription par des versements en espèces qui ont été déposés à un compte ouvert au nom de la société au Crédit Agricole du Midi, Agence de Montpellier-Facultés, Le Montaigne, 423 route de Mende -34032-MONTPELLIER, savoir :

Gioacchino ALBRIZIO,  
à concurrence de.....6.500 euros,

- qu'en conséquence, les parts nouvelles étant entièrement souscrites et intégralement libérées, l'augmentation de capital se trouve effectivement réalisée.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier comme suit les articles 6 et 8 des statuts :

### « ARTICLE 6 – Apports »

Il a été apporté au capital de la société :

- lors de la constitution, une somme de 46.500 euros,
- lors de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2004, une somme de 6.500 euros par souscriptions en numéraire.

Cette somme a été déposée à un compte ouvert au Crédit Agricole du Midi, Agence de Montpellier-Facultés, Le Montaigne, 423 route de Mende -34032-MONTPELLIER.

### « ARTICLE 8 - Capital social »

Le capital social est fixé à la somme de cinquante trois mille euros.

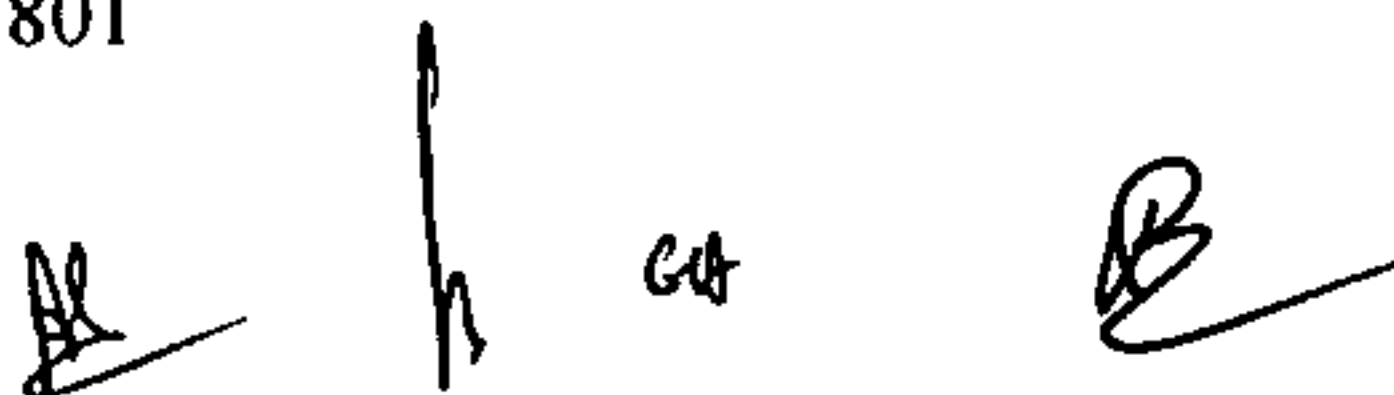
Il est divisé en 1060 parts de cinquante euros chacune, intégralement libérées et numérotées de 1 à 1060, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

Monsieur Jean-Louis BASTIDE

à concurrence de 800 parts, numérotées de 1 à 800

Monsieur Alain BEAUD'HUIN

A concurrence de 1 part, numérotée 801



Monsieur Xavier BOUDIER

A concurrence de 1 part, numérotée 802

Monsieur Gioacchino ALBRIZIO

à concurrence de 258 parts, numérotées de 803 à 1060

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 1060 parts

Les associés déclarent expressément que toutes les parts représentant le capital social leur appartiennent, sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus, correspondant à leurs apports respectifs et sont toutes entièrement libérées.

La société membre de l'Ordre communique annuellement aux conseils de l'Ordre dont elle relève, la liste de ses associés ainsi que toute modification apportée à cette liste. La liste des associés sera également communiquée à la Commission régionale d'inscription des Commissaires aux Comptes, ainsi que toute modification apportée à cette liste. Elle sera tenue à la disposition des pouvoirs publics et de tout tiers intéressé.

Les associés déclarent que ces parts sont réparties entre eux dans les proportions ci-dessus indiquées et qu'elles sont toutes libérées intégralement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité .

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société qui, à compter du 30 mars 2004, devient :

**CABINET BASTIDE & ALBRIZIO**

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 2 des statuts :

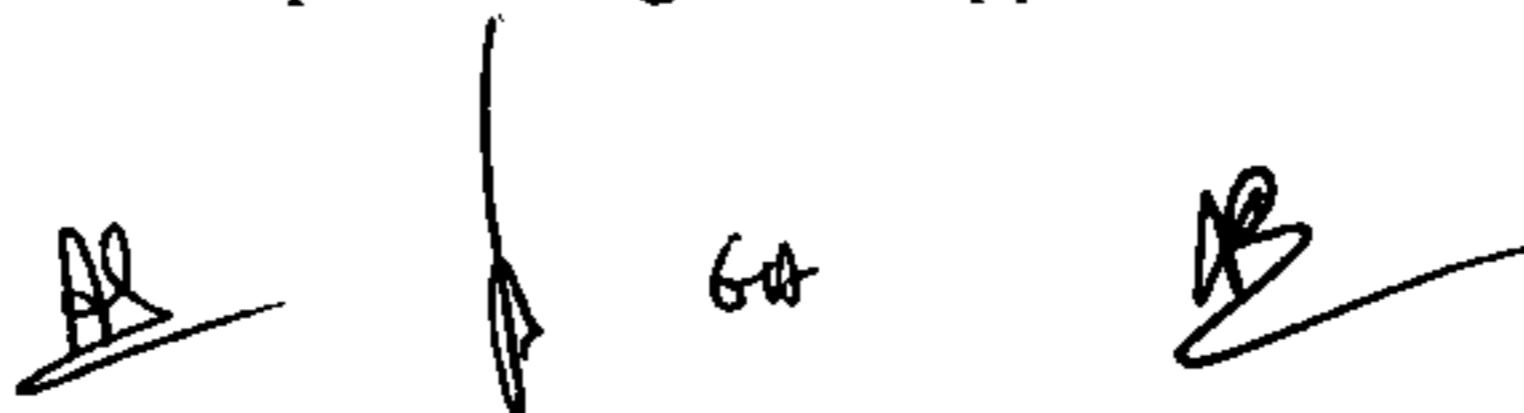
**« ARTICLE 2 – Dénomination »**

La dénomination est : **CABINET BASTIDE & ALBRIZIO**

Le reste de l'article est inchangé.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de nommer qualité de gérant supplémentaire:



Monsieur ALBRIZIO Gioacchino, demeurant 2, rue des Micocouliers ; 34970 LATTES, pour une durée illimitée, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2004.

Monsieur ALBRIZIO Gioacchino gérant exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'article 19 des statuts sera modifié en conséquence.

### SEPTIEME RESOLUTION

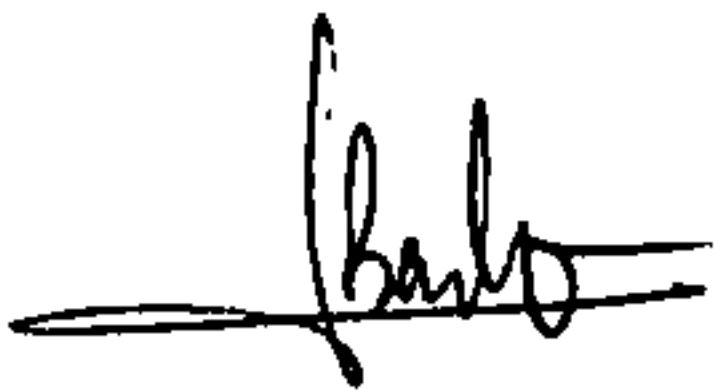
L'assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée l'unanimité.

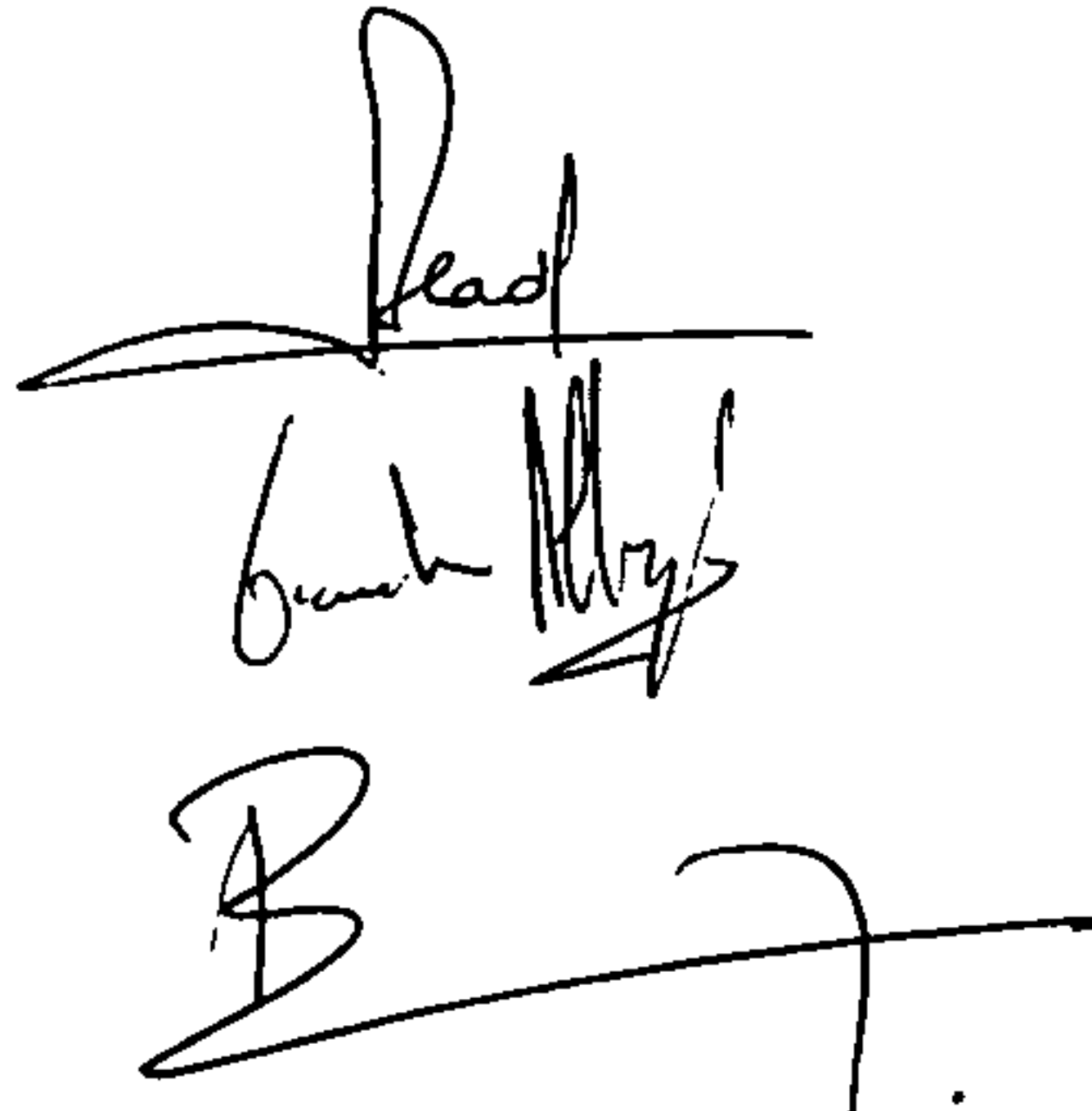
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Le gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Barlo', written over a horizontal line.

Les associés

Three handwritten signatures in black ink, stacked vertically. The top signature is 'Riad', the middle one is 'Giancarlo Alzys', and the bottom one is 'B. J.'.